



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 22 avril 2025 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/32058-25	Monsieur GALLI FORZA ITALIA S.A.	Avenue du Geai 27B régulariser l'installation de palissades en béton le long d'un axe mitoyen en zone privative de cours et jardin	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
2.	09:45	PU/32054-25	Monsieur VESTRAETE NOTILIUS GEASSOCIEERDE NOTARISSEN S.R.L.	Avenue de Visé 5 transformer un immeuble à deux appartements en un immeuble composé d'un bureau au rez- de-chaussée et de deux appartements aux étages	X	dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
3.	10:15	PU/31925-24	Monsieur et Madame ET/OU Cecila SAVIO	Avenue de la Fauconnerie 21 transformer une maison unifamiliale en maison passive	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

4.	10:45	PU/32046-24	Monsieur de HALLEUX Association des copropriétaires de la résidence LE BRILLANT A.C.P.	Rue du Brillant 86 isoler les façades latérales d'un immeuble à appartements	X	Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir
5.	11:00	PU/32044-24	Monsieur et Madame ET/OU Cristina RICCI	Avenue des Charaçons 24 étendre et transformer l'habitation	X	Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)